

Appel à projets musicaux ou pluridisciplinaires

Il y a une vie après la commande !

Dans le cadre du festival ManiFeste 2022 et de la réouverture de l'Espace de Projection, salle unique au monde pour la création musicale et le spectacle vivant, l'IRCAM-Centre Pompidou et le Ministère de la Culture initient une journée professionnelle le 22 juin 2022, Le Méridien, avec le soutien de la Maison de la Musique Contemporaine et du Centre national de la musique, et en partenariat avec la FEVIS, Futurs Composés et l'Onda.

Cette journée vise à relancer les échanges entre producteur·rice·s, diffuseur·euse·s et publics, afin de relier ces trois pôles trop éloignés les uns des autres. L'un des enjeux majeurs pour la création musicale est sa présence, sa visibilité, et sa diffusion sur tous les territoires culturels, pour refléter la richesse et la multiplicité de ses formes actuelles. On mesure aujourd'hui la grande diversité et la grande multiplicité des projets musicaux mais aussi leur difficulté à vivre sur le long terme, à mûrir et se développer sur les plateaux - particulièrement dans ce contexte de crise sanitaire, où les espaces de diffusion sont sur-sollicités et où les inquiétudes semblent vives sur la mobilisation du public. Comment transformer une situation qui peine à redémarrer où la création musicale court le risque de s'effacer peu à peu du champ culturel, malgré l'état d'exception de quelques festivals dédiés ?

Appel à projet

Lors de cette journée, des projets, créés entre 2019 et 2022 ou en cours de création, seront présentés à des programmeur·rice·s de lieux de diffusion. Ils seront choisis à l'issue d'un appel à projets par un comité de sélection réunissant des institutions culturelles et des programmeur·rice·s.

Ces spectacles ou concerts devront être présentés par un·e ambassadeur·rice invité·e par le porteur de projet à en faire le récit et à témoigner de son expérience.

Il y a une vie après la commande !

Celle-ci suppose la reprise d'aventures réussies rencontrant alors leurs publics. Elle passe aussi par la « recommandation », donc par la constitution de récits rendant ces propositions désirables et appropriables par celles et ceux qui s'en sentent éloigné·e·s : récit de la percée artistique, récit de mondes habitables, d'enjeux participatifs, lignes de médiations culturelles, récits en images et en sons, pour séduire un nombre croissant de programmeur·rice·s. Que nous raconte cette performance, ce concert, cette fiction sonore ? A qui parle-t-elle aujourd'hui ? Ces deux questions, pertinentes pour les opérateur·rice·s culturel·le·s comme pour les publics, président à cet appel à projet : une approche par la perception plutôt que par l'annonce et la promesse, par les « récepteur·rice·s » (influenceur·euse·s, médiateur·rice·s, blogueur·euse·s, artistes parlant d'autres artistes) plutôt que par les uniques « émetteur·rice·s ».

Cette initiative est une mise en relation entre porteurs de projets et programmeur·rice·s. Cet échange convivial ne préjuge pas d'une future contractualisation pour les propositions retenues.

Critères d'éligibilité des projets

- Le projet (spectacle ou concert) doit être initié et porté par une équipe artistique et/ou de production de la filière musicale. Il doit s'agir d'une production où la musique est prépondérante.
- Les structures ne peuvent pas soumettre plus de deux projets (concert ou spectacle).

- La création doit avoir eu lieu entre septembre 2019 et juin 2022. Les projets dont la création est prévue au deuxième semestre 2022 ou en 2023 sont éligibles si la ou les résidences de création ont eu lieu et s'ils sont en cours de finalisation.
- L'ambassadeur·rice choisi·e par la structure doit être un·e professionnel·le de la culture, ayant une connaissance approfondie du projet mais n'ayant pas été impliqué·e dans le processus créatif. Ce peut être un·e journaliste, un·e programateur·rice ayant accueilli le projet (en résidence ou en diffusion), un regard ou une oreille extérieure, etc.
- L'ambassadeur·rice doit être disponible la journée du 22 juin, entre 11h et 17h pour présenter le projet (en cas d'impossibilité de se déplacer, une présentation en visioconférence est possible).
- Le prix de cession doit être inférieur à 10 000 €.

Calendrier et modalités de candidature

5 mai 2022	Ouverture de l'appel à projets sur <u>l'interface de dépôt des dossiers</u> de la Maison de la Musique Contemporaine
3 juin 2022	Date limite de dépôt des dossiers
14 juin 2022	Réunion du comité de sélection
15 juin 2022	Annonce des résultats
22 juin 2022	Présentation des projets lauréats par leurs ambassadeur·rice·s lors de la journée organisée à l'IRCAM-Centre Pompidou